



CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1- FORMATION DU CONTRAT

Pour être valables, toutes nos commandes doivent être confirmées par écrit et régulièrement signées par les personnes habilitées.

Une commande ne peut être considérée ferme qu'après réception par la Société de l'accusé de réception de commande accepté et signé par le Fournisseur et ne comportant ni modification, ni réserve aux clauses et conditions figurant au recto et au verso du bon de commande, sauf accord express de la Société. Cet accusé doit être retourné à la Société dans un délai maximum de dix jours à compter de la date d'émission de la commande.

L'acceptation et l'exécution de la commande constituent une adhésion sans réserve à nos conditions d'achat, nonobstant toute clause contraire, imprimée, ou manuscrite, portée sur les documents du Fournisseur.

Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter l'exécution de la commande, sauf autorisation écrite de la Société.

2 - RESILIATION DES COMMANDES

Nos commandes seront résiliables de plein droit en cas de règlement judiciaires ou de liquidation de biens du Fournisseur, sous réserve de dommages et intérêts.

3 - PRIX - PAIEMENT

Les factures doivent comporter la référence complète de la commande et être conformes aux conditions de celle-ci.

Sauf mention contraire, les prix indiqués sur nos commandes sont nets, fermes et non révisables. Ils s'entendent pour marchandise livrée à l'adresse indiquée et emballée professionnellement, c'est-à-dire de manière adaptée aux fournitures, au mode de transport et au lieu de destination.

Le retour des emballages consignés est effectué aux frais et risques du Fournisseur.

Sauf convention contraire expresse, nos paiements se font par lettre de change relevé émise par la Société, nets, sans escompte à 90 jours fin de mois de livraison, le 10 du mois suivant, ou comptant avec escompte de règlement de 1% pour toute réduction de 30 jours.

Aucun versement ne sera exigible tant que le Fournisseur n'aura pas retourné l'accusé de réception de la commande dûment signé.

4 - GARANTIE

La garantie régissant nos achats est celle spécifiée sur nos bons de commande et dans nos cahiers des charges. Elle découle de l'usage auquel ils sont destinés.

Nous réservons tous nos droits en cas de livraison non conforme aux stipulations du bon de commande et des cahiers des charges, en particulier de refuser la fourniture ou de vous réclamer des dommages et intérêts pour les pertes subies de ce fait auprès de nos clients. Il en va de même pour les fournitures non conformes aux normes et à la réglementation en vigueur en France.

Le fournisseur s'engage à assurer les responsabilités qu'il encourt, du fait des produits livrés, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable et à en justifier à toute réquisition de la société.

Outre la garantie légale des vices cachés, le Fournisseur garantit ses fournitures pendant une période de douze mois à compter de leur réception.

Il assurera en outre pendant une période de 10 ans à partir de la réception, la livraison de toutes pièces de rechange pouvant être commandées par la Société et ce, à des conditions de prix équivalentes à celles réservées à l'acheteur le plus favorisé.

5 - QUANTITES

La quantité stipulée sur le présent bon de commande devra être strictement respectée lors de la livraison.

Toutes quantités livrées en plus ou en moins, hors tolérances d'usage, par rapport à la quantité commandée devront faire l'objet de notre accord préalable.

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT :

- Après utilisation, de retourner à vos frais toute quantité livrée, en plus (hors tolérances d'usage), par rapport à la quantité commandée,

- De vous réclamer la livraison du solde, à nos conditions d'achat habituelles, pour toute quantité livrée en moins (hors tolérances d'usage), par rapport à la quantité commandée.

6 - DELAIS DE LIVRAISON

En cas de non-livraison dans le délai prescrit, la Société se réserve la possibilité de résilier la commande sur simple avis, sans préjudice de tous dommages et intérêts pouvant être réclamés par elle.

7 - RESPONSABILITE ET RISQUES DE TRANSPORT

La Société est expressément déchargée de toute responsabilité en cas de perte, vol, avarie, incendie, etc. Elle ne supporte les risques que peut courir la marchandise qu'à partir du moment où elle est mise à sa disposition à l'adresse de destination stipulée.

Les envois voyagent aux risques et périls du Fournisseur.

Un avis d'expédition devra être adressé à l'usine destinataire.

8 - RECEPTION ET ACCEPTATION

La réception de vos livraisons se fera après contrôle des clauses et conditions prévues à nos cahiers des charges et sous réserve des défauts pouvant être détectés ultérieurement lors de la mise en fabrication du produit.

Le paiement des factures n'implique pas acceptation de la qualité de la marchandise livrée et n'emporte aucune renonciation de la Société à utiliser tout moyen de droit si la qualité des fournitures se révélait être insuffisante.

9 - DROIT DE CONTROLE - TRACABILITE

Nous nous réservons le droit de vérifier ou faire vérifier, à tout moment, la bonne exécution du contrat dans les établissements du Fournisseur et/ou de ses sous-traitants et Fournisseurs éventuels. Le Fournisseur s'engage à permettre et à organiser ces visites de contrôle.

Il garantit la traçabilité et s'engage à donner toute information sur les sources et les caractéristiques de ses fournitures et des matériaux mis en #uvre.

10 - OBLIGATION DE SECRET

En aucun cas et sous aucune forme, nos commandes ne peuvent donner lieu à une publicité directe ou indirecte.

11 - BREVETS ET MODELES - DOCUMENTS

Les livraisons seront faites libres de tous droits de propriété industrielle. Le Fournisseur fera son affaire de toutes difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet.

Par ailleurs, les modèles, les plans, dessins et d'une manière générale tous documents et toutes indications qui sont communiqués au Fournisseur dans le cadre de la commande restent notre propriété et ne peuvent être communiqués à des tiers sans autorisation explicite de notre part. Ils seront retournés en même temps que la fourniture.

12 - FORCE MAJEURE

Le Fournisseur et la Société ne pourront se prévaloir d'un cas de force majeure que dans le cadre des articles 1147 et 1148 du Code Civil.

13 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Nonobstant toute stipulation contraire, la loi française sera seule applicable. Les Tribunaux de PARIS seront seuls compétents, même en cas de demande incidente, de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie.

AMCOR Flexibles Sélestat



Purchase order

Date : 18.10.2024

Document nr : **4530833287**

Blatt

2

Item	Material		Description	
	Order qty.	Unit	Price per unit	Net value

Total net value excl. tax EUR	10,412,36
-------------------------------	-----------

=====

Important : acknowledgement of delivery must be sent back to us under 48 hours.

The purchase number must imperatively be indicated on the parcels and delivery as well as our item codes on the delivery forms.

Societe par Actions Simplifiee
au capital de 6 000 280 Euros

Siege Social 92700 Colombes
R.C.S. Nanterre : 796 380 426
SIRET : 796 380 426 00059
APE : 2592Z

Banque: BNP PARIBAS LA DEFENSE
IBAN : 30004 01328 00011521859 04
SWIFT : BNP AFR PPPTX
Identification TVA : FR 56 796 380 426

Certifications :
ISO 9 001
ISO 14 001
OHSAS 18 001

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1- FORMATION DU CONTRAT

Pour être valables, toutes nos commandes doivent être confirmées par écrit et régulièrement signées par les personnes habilitées.

Une commande ne peut être considérée ferme qu'après réception par la Société de l'accusé de réception de commande accepté et signé par le Fournisseur et ne comportant ni modification, ni réserve aux clauses et conditions figurant au recto et au verso du bon de commande, sauf accord express de la Société. Cet accusé doit être retourné à la Société dans un délai maximum de dix jours à compter de la date d'émission de la commande.

L'acceptation et l'exécution de la commande constituent une adhésion sans réserve à nos conditions d'achat, nonobstant toute clause contraire, imprimée, ou manuscrite, portée sur les documents du Fournisseur.

Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter l'exécution de la commande, sauf autorisation écrite de la Société.

2 - RESILIATION DES COMMANDES

Nos commandes seront résiliables de plein droit en cas de règlement judiciaires ou de liquidation de biens du Fournisseur, sous réserve de dommages et intérêts.

3 - PRIX - PAIEMENT

Les factures doivent comporter la référence complète de la commande et être conformes aux conditions de celle-ci.

Sauf mention contraire, les prix indiqués sur nos commandes sont nets, fermes et non révisables. Ils s'entendent pour marchandise livrée à l'adresse indiquée et emballée professionnellement, c'est-à-dire de manière adaptée aux fournitures, au mode de transport et au lieu de destination.

Le retour des emballages consignés est effectué aux frais et risques du Fournisseur.

Sauf convention contraire expresse, nos paiements se font par lettre de change relevé émise par la Société, nets, sans escompte à 90 jours fin de mois de livraison, le 10 du mois suivant, ou comptant avec escompte de règlement de 1% pour toute réduction de 30 jours.

Aucun versement ne sera exigible tant que le Fournisseur n'aura pas retourné l'accusé de réception de la commande dûment signé.

4 - GARANTIE

La garantie régissant nos achats est celle spécifiée sur nos bons de commande et dans nos cahiers des charges. Elle découle de l'usage auquel ils sont destinés.

Nous réservons tous nos droits en cas de livraison non conforme aux stipulations du bon de commande et des cahiers des charges, en particulier de refuser la fourniture ou de vous réclamer des dommages et intérêts pour les pertes subies de ce fait auprès de nos clients. Il en va de même pour les fournitures non conformes aux normes et à la réglementation en vigueur en France.

Le fournisseur s'engage à assurer les responsabilités qu'il encourt, du fait des produits livrés, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable et à en justifier à toute réquisition de la société.

Outre la garantie légale des vices cachés, le Fournisseur garantit ses fournitures pendant une période de douze mois à compter de leur réception.

Il assurera en outre pendant une période de 10 ans à partir de la réception, la livraison de toutes pièces de rechange pouvant être commandées par la Société et ce, à des conditions de prix équivalentes à celles réservées à l'acheteur le plus favorisé.

5 - QUANTITES

La quantité stipulée sur le présent bon de commande devra être strictement respectée lors de la livraison.

Toutes quantités livrées en plus ou en moins, hors tolérances d'usage, par rapport à la quantité commandée devront faire l'objet de notre accord préalable.

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT :

- Après utilisation, de retourner à vos frais toute quantité livrée, en plus (hors tolérances d'usage), par rapport à la quantité commandée,

- De vous réclamer la livraison du solde, à nos conditions d'achat habituelles, pour toute quantité livrée en moins (hors tolérances d'usage), par rapport à la quantité commandée.

6 - DELAIS DE LIVRAISON

En cas de non-livraison dans le délai prescrit, la Société se réserve la possibilité de résilier la commande sur simple avis, sans préjudice de tous dommages et intérêts pouvant être réclamés par elle.

7 - RESPONSABILITE ET RISQUES DE TRANSPORT

La Société est expressément déchargée de toute responsabilité en cas de perte, vol, avarie, incendie, etc. Elle ne supporte les risques que peut courir la marchandise qu'à partir du moment où elle est mise à sa disposition à l'adresse de destination stipulée.

Les envois voyagent aux risques et périls du Fournisseur.

Un avis d'expédition devra être adressé à l'usine destinataire.

8 - RECEPTION ET ACCEPTATION

La réception de vos livraisons se fera après contrôle des clauses et conditions prévues à nos cahiers des charges et sous réserve des défauts pouvant être détectés ultérieurement lors de la mise en fabrication du produit.

Le paiement des factures n'implique pas acceptation de la qualité de la marchandise livrée et n'emporte aucune renonciation de la Société à utiliser tout moyen de droit si la qualité des fournitures se révélait être insuffisante.

9 - DROIT DE CONTROLE - TRACABILITE

Nous nous réservons le droit de vérifier ou faire vérifier, à tout moment, la bonne exécution du contrat dans les établissements du Fournisseur et/ou de ses sous-traitants et Fournisseurs éventuels. Le Fournisseur s'engage à permettre et à organiser ces visites de contrôle.

Il garantit la traçabilité et s'engage à donner toute information sur les sources et les caractéristiques de ses fournitures et des matériaux mis en #uvre.

10 - OBLIGATION DE SECRET

En aucun cas et sous aucune forme, nos commandes ne peuvent donner lieu à une publicité directe ou indirecte.

11 - BREVETS ET MODELES - DOCUMENTS

Les livraisons seront faites libres de tous droits de propriété industrielle. Le Fournisseur fera son affaire de toutes difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet.

Par ailleurs, les modèles, les plans, dessins et d'une manière générale tous documents et toutes indications qui sont communiqués au Fournisseur dans le cadre de la commande restent notre propriété et ne peuvent être communiqués à des tiers sans autorisation explicite de notre part. Ils seront retournés en même temps que la fourniture.

12 - FORCE MAJEURE

Le Fournisseur et la Société ne pourront se prévaloir d'un cas de force majeure que dans le cadre des articles 1147 et 1148 du Code Civil.

13 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Nonobstant toute stipulation contraire, la loi française sera seule applicable. Les Tribunaux de PARIS seront seuls compétents, même en cas de demande incidente, de pluralité de défenseurs ou d'appel en garantie.

AMCOR Flexibles Sélestat